

# Québec ::

## **LETTRES PATENTES**

*Loi sur les compagnies, Partie III  
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)*

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**LE REGROUPEMENT DES BOURNIVAL  
D'AMÉRIQUE**

*FAIT À QUÉBEC LE 16 MAI 2000*

*Déposées au registre le 16 mai 2000  
sous le matricule 1149346729*



Inspecteur général des institutions financières



Concessaire

